

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Septembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Présents : Guillaume BARBARA , Pierre CALMELS, Valéry CANREDON, Catherine COSENZA , Michel COURTOIS , Audrey COUSINIE , Antoine DELESALLE , Nathalie DENJEAN , Julien DO , Veronique GUIBAUD , Laetitia HOLMIERES , Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.

Secrétaire de séance : Antoine DELESALLE

Le compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020 est approuvé.

- **CCID : désignation des membres de la nouvelle commission**

Suite à la délibération préparatoire de la Commission Communale des Impôts Directs nommant les 24 membres titulaires et suppléants, Monsieur le Directeur des Finances publiques du Tarn a confirmé son choix de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui composeront la commission. Le conseil municipal délibère en ce sens.

- **FAVIL 2020 : subventions travaux de voiries**

Le Conseil Départemental du Tarn accorde une subvention d'un montant de 9974.70 € à la commune pour des travaux de voirie. La voie communale n° 4 de La Bronde ayant besoin de travaux de réfection, il est décidé de fournir le devis de l'entreprise Eiffage d'un montant de 34767.50 € HT. L'assemblée approuve ces travaux.

Nous attendons le projet de Mr Boyer, expert de la Communauté d'Agglomération pour monter le dossier, les subventions étant destinées aux travaux sur la voirie de La Bronde .

- **Emprunt « construction nouvelle mairie »**

Est présenté un comparatif des offres du Crédit agricole et du Crédit mutuel.

Le Crédit agricole est mieux placé sur l'emprunt de 256 000 € sollicitée pour les travaux de la nouvelle mairie.

Le remboursement sur 20 ans est préféré à 25 ans à la majorité, soit 29 860 € d'intérêts payés avec des remboursements de 1 191 € par mois.

Reste à décider s'il convient de rembourser mensuellement ou au trimestre ou à l'année.

En ce qui concerne l'emprunt de 144 000 € destiné à payer la TVA des factures sur 2 ans les intérêts payés seront de 1 173 € soit un taux de 0,78 %.

Pour ces 2 emprunts la résolution est votée à l'unanimité.

- **Assurances**

Une étude complète de nos contrats multirisques communes et véhicules a été faite, suivie d'un appel d'offres.

Un comparatif est présenté entre Groupama et Axa, notre assureur actuel.

Les garanties sur tous nos bâtiments et mobiliers sont nettement favorables à Groupama dont les primes sont inférieures d'environ 500 €.

Le conseil vote à l'unanimité le choix de Groupama.

Restera à décider de l'assurance Travaux et Ouvrages dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie. Les consultations sont en cours.

- **Délégués du SMAEP Saix-Naves ; annulation de la délibération communale**

La préfecture a demandé à ce que la délibération N° 32_20_D désignant les délégués du SMAEP de Saix-Navès, soit retirée parce que ce n'est pas à la commune de nommer les délégués mais à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) qui a la compétence « Eau » depuis le 1^{er} janvier 2020. Le Conseil municipal retire la délibération.

- **Assainissement transfert à la CACM : Emprunt et immobilisations (réseau et station d'épuration)**

Dossier complexe les dépenses courantes (section de fonctionnement) apparaissent au budget de « l'assainissement temporaire 2020 », les investissements et les emprunts correspondants passant à la CACM ; il y a donc lieu de régulariser ce transfert des biens, des amortissements et des emprunts à la CACM. Pour information, les emprunts sont pris en charge par la CACM puisque les conventions de transfert des banques (BPO et Crédit Agricole) sont effectives depuis le 1^{er} trimestre 2020.

Un point avec les recettes et les dépenses sera fait à la fin de l'année à la CACM.

- **Conseil départemental du Tarn : chemin de randonnée « Lo Camin de Las Peyras »**

Inscription au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, suite erreur du tracé au niveau du contournement du moto-cross, il est demandé au conseil municipal de régulariser cette erreur en prenant une délibération qui annule la précédente. L'assemblée délibère en ce sens.

- **Centre de gestion de la FPT 81 : renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires 2021/2024.**

Compte tenu des risques antérieurs, notre prime devrait passer de 6,73 % à 8,06 % tout en restant dans l'option sans franchise.

Le coût total ne devrait cependant pas être impacté du fait de la baisse de notre charge salariale.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service SPANC 2019 (assainissement autonome)**

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée. Il est voté avec 14 voix pour et 1 abstention.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service SPANC 2019** (assainissement collectif)

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée. Il est voté avec 14 voix pour et 1 abstention.

- **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée. Il est voté avec 14 voix pour et 1 abstention.

- **Opération « Ecole Cinéma »**

Nous votons à l'unanimité le renouvellement de l'opération permettant aux enfants de l'école d'assister à une séance par trimestre.

Coût pour la commune 2,50 € par enfant (1€ par enfant et par séance + 1.50€ par enfant pour les frais d'organisation versés à Média Tarn)

- **Fondation patrimoine : adhésion 2020**

Le Conseil municipal approuve l'adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine pour un coût de 75 € l'année.

- **Adressage**

La résolution concernant la dénomination Impasse Galiou en Sente de Galiou est annulée.

QUESTIONS DIVERSES

- Aînés.

Très bon retour de la part des bénéficiaires du colis « fraîcheur » (1 bouteille d'eau, un vaporisateur et un flacon de gel hydro-alcoolique) et distribué pour aider nos aînés dans le cadre du COVID 19 et du Plan canicule.

- Journal communal

Egalement de très bon retour de la part des administrés suite à la parution de l'Echo de Bel Air de juillet 2020. Félicitations aux concepteurs.

- Préparer la commémoration du 11 novembre,

La date prévue étant le 15 novembre, le repas des aînés sera organisé en fonction des mesures barrières COVID 19 en vigueur en novembre.

La séance est levée à 23h45.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 8 octobre à 20h30.